



Cession fonds de commerce ventilation fausse

Par Visiteur

Nous avons acheté un restaurant en liquidation judiciaire en nov. 2008, total de 85k? ventilé ainsi: matériel pour 61.000? et incorporel pour 24.000?.

Nous clôturons notre 1er exercice et l'expert comptable vient de découvrir que le matériel est en fait de 20000? (4k? équipement mis au rebut), donc pble d'amortissement.

Nous cherchons un associé financier actuellement et on se retrouve avec un fonds de commerce valant 44.000? suite à l'erreur lors de l'établissement du contrat de cession, erreur provoquée par le mandataire judiciaire.

Peut-on annuler la vente ou bien demander dommages-intérêts sur la perte enregistrée aujourd'hui?
Comment faire?

Par Visiteur

Cher monsieur,

nous avons acheté un restaurant en liquidation judiciaire en nov. 2008, total de 85k? ventilé ainsi: matériel pour 61.000? et incorporel pour 24.000?.

Nous clôturons notre 1er exercice et l'expert comptable vient de découvrir que le matériel est en fait de 20000? (4k? équipement mis au rebut), donc pble d'amortissement.

Nous cherchons un associé financier actuellement et on se retrouve avec un fonds de commerce valant 44.000? suite à l'erreur lors de l'établissement du contrat de cession, erreur provoquée par le mandataire judiciaire.

Peut-on annuler la vente ou bien demander dommages-intérêts sur la perte enregistrée aujourd'hui?

L'acquisition du restaurant a-t-elle été faite aux enchères publiques?

Si non, le contrat de vente prévoit-il l'exclusion de la garantie des vices cachés?

Très cordialement.